



SCIENCES

Prématurité, un congé spécifique pour le père ?

Une trentaine de députés ont déposé un projet de loi pour que le père d'un bébé né très en avance puisse disposer d'un congé de paternité rallongé.

PAULINE FRÉOUR  @p_freour

NAISSANCE Quand un bébé prématuré naît, la joie habituelle des parents s'efface devant l'angoisse. Peur que l'enfant souffre, qu'il présente des séquelles, ou pire, qu'il ne survive pas. Dans ces premières semaines, et même souvent ces mois d'hospitalisation, la présence des parents et leur participation aux soins sont des éléments déterminants pour le bon développement de l'enfant, à court et moyen terme, selon de nombreuses études.

Or, si la mère dispose, depuis 2006 en France, d'un congé de maternité prolongé afin de pouvoir rendre visite à son bébé aussi longtemps qu'il reste à l'hôpital, ce n'est pas le cas du père. Celui-ci ne dispose que de 3 jours à la naissance, puis de 11 jours de congé de paternité pour lesquels il est légalement tenu de prévenir son employeur un mois à l'avance. Un délai impossible à tenir lorsque la

naissance survient brutalement, des mois avant le terme prévu. Pour remédier à cette inégalité, le député Bastien Lachaud (La France insoumise) a déposé une proposition de loi pour allonger, en cas de prématurité ou de pathologie à la naissance, le congé de paternité d'autant de jours que le nourrisson reste à l'hôpital. Une mesure qui concernerait 75 000 enfants par an en France. « *La plupart du temps, le père ne prend ses 11 jours de congé de paternité qu'au moment du retour de l'enfant à la maison. Si bien que pendant toute la période d'hospitalisation, tout repose sur la mère, et lui ne peut pas participer. Il faut remédier à cette inégalité* », plaide l'élus, dont le texte a été cosigné par une trentaine de députés de différents partis (LFI, LR, LaREM...).

Les bienfaits de la présence des deux parents ont déjà été démontrés dans des études scientifiques de haut niveau, rappelle le Pr Jacques Sizun, chef du service de néonatalogie au CHU de Brest. « *D'importants progrès ont été faits ces*



LILYSSSE LEFEBVRE/HANSLUCAS.COM

Une infirmière tend un bébé prématuré à son papa pour un premier câlin.

dernières années pour la survie des prématurés. Aujourd'hui, les risques pour ces enfants portent principalement sur leur développement : ils sont davantage sujets à des troubles du langage, du comportement, à l'échec scolaire... Or des études ont montré que l'implication des parents dans les soins des prématurés, leur présence pendant les interventions douloureuses, le son de leur voix sont très favorables au développement du bébé, tout comme un allaitement prolongé et la pratique du peau à peau aussi souvent que possible. » La disponibilité du père favorise ces pratiques.

« Lorsqu'un prématuré naît, pour le père, c'est la triple peine : il ne peut pas voir son enfant qui est parfois aux portes de la mort, il ne peut pas soutenir sa compagne et il conserve malgré tout la pression d'être performant au travail », résume Charlotte Bouvard, présidente et

fondatrice de SOS Préma. Dans le sillage de la proposition de loi de Bastien Lachaud, l'association a lancé une campagne pour inviter les Français à demander à leur député de soutenir le texte législatif. Une quarantaine de parlementaires appuient désormais la proposition de loi.

Divorce et précarité

À SOS Préma, des témoignages de parents rappellent chaque jour que la prématurité peut avoir des conséquences dramatiques sur toute la famille. Les parents se voient moins, surtout en cas d'hospitalisation loin du domicile familial, et peuvent rencontrer des difficultés financières ou logistiques pour se rendre sur place aussi souvent qu'ils le souhaiteraient, notamment quand il y a d'autres frères et sœurs. Une spirale qui peut causer divorce et précarité.

La fille d'Hugues, Madeleine, est née

avec deux mois d'avance, il y a six ans. Les trois semaines d'hospitalisation du bébé à la naissance, suivies de plusieurs réhospitalisations pour un reflux lui causant des ulcères, ont coïncidé avec la fin de son apprentissage dans la grande distribution et le début de son CDI. « Ça tombait mal, raconte ce trentenaire. Je n'ai pas pu poser mes 11 jours de congé de paternité. Ma femme était hospitalisée à 400 km de là où je travaillais. Pour ma femme aussi, ça a été très difficile : elle a gardé pour elle beaucoup de mauvaises nouvelles, y compris lorsqu'on lui disait que le pronostic vital de notre fille était engagé, pour que je puisse me concentrer sur cet emploi. » À 6 mois, Madeleine a été diagnostiquée d'une importante déficience visuelle pour laquelle elle a dû subir 9 opérations. « Les spécialistes qu'elle consultait chaque semaine étaient à Paris, alors que nous vivions en région. Cela implique une grosse logistique. En parallèle, mon poste restait très prenant. Mon employeur a fini par me dire qu'il ne me trouvait pas assez investi et m'a proposé un autre poste, très éloigné de mon projet professionnel initial. Ça m'a effondré. » Rupture conventionnelle, déménagement, quatre mois de chômage : l'équilibre familial a été mis à l'épreuve.

« Aujourd'hui, on voit le congé de paternité pendant l'hospitalisation comme une charge supplémentaire pour l'État, explique Hugues. Mais il faut plutôt penser investissement. Les bébés entourés par leurs parents se développent mieux : ils quittent l'hôpital plus tôt, ont moins de handicaps et leur suivi médical s'en trouve allégé. » Une proposition de loi qui a peu de chances d'être inscrite à l'agenda de l'Assemblée nationale mais qui compte tout de même être entendue. ■